

Un accord qui apporte des avantages

Ce nouvel accord va changer et surtout améliorer notre quotidien. Concernant l'organisation du travail, une petite évolution mais qui évitera de nombreuses contestations sur sa suppression par la direction lors de jours fériés ou d'absences diverses dans une semaine.

Les semaines de travail seront donc de 37H30. L'augmentation de la durée d'une heure engendrera un cumul de RTT supérieur de 1,33 RTT / mois soit 16 RTT / an.

La plus grande avancée restera cependant le paiement des pauses, réclamés depuis de nombreuses années par Sud, défendu en réunion DP, et finalement arraché lors des négociations. Cela aura été le cheval de bataille de Sud depuis longtemps. Le temps de pause n'évoluera pas. Le paiement des pauses commencera à prendre effet à compter du 1er janvier 2017 pour les premières 15 minutes, et juillet 2017 pour les 15 minutes restantes. Apparaîtront sur les paies une ligne « pauses », ce qui représentera une augmentation mensuelle de plus de 7% au total !

Mise en place d'un nouveau dispositif de pointage à venir (eStart). Il s'agira d'un outil WEB qui permettra un suivi strict du temps de travail avec un visuel en temps réel par le-la salarié-e, la possibilité de consulter son suivi de temps de travail et de détecter les anomalies en direct. Cet outil ne sera pas dépendant d'un client, et sera autonome. Ainsi, fini les corrections à apporter lors de coupures de courant, arrêt du téléphone, etc. En cas de modification pour régularisation par un manager (ex : Pb démarrage PC qui a fait se connecter plus tard), le log original apparaîtra ainsi que l'identifiant de la personne qui a apporté la correction. Traçage complet permettant d'éviter la falsification des données et de remonter les changements en cas de contestation.

De nouvelles garanties

- **Le temps de travail sera compris entre 7H et 22H du lundi au samedi.** Contrat spécifique pour les autres horaires / jours de travail.
- **L'amplitude de la pause déjeuner sera de 12H (premier départ) à 14H30 (dernier retour)**
- **L'amplitude de la pause dîner sera de 16H (premier départ) à 19H (dernier retour)**
- La pause devra intervenir après au maximum 3h de travail
- **Majoration des heures de récupération au delà des 37h30 hebdomadaires**
- Commission de suivi pour s'assurer de l'égalité de traitement dans le rythme des rotations des plannings
- **Remise des plannings plus de 2 semaines à l'avance, soit semaine en cours ainsi que les deux semaines suivantes (S+1 et S+2)**
- **Changement de planning à titre exceptionnel jusqu'à 14 jours avant, et uniquement sur volontariat entre 14 et 1 jour**
- Si anomalie détecté par les planificateurs dans la rotation, alerte par ceux-ci des managers et du RRH. De plus ; si anomalie détecté par un salarié, il peut également contacter le RRH en cas de désaccord managérial ainsi que se rapprocher des IRP.
- **Au delà de deux refus consécutifs de prise de RTT, congé ou récupération, l'employé pourra saisir le service RH afin d'arbitrer le refus.**

Un long chemin tortueux



Un an et plus de deux mois. C'est le temps qui aura été nécessaire pour parvenir à un accord avec la direction, accord qui permet ces avancées pour l'amélioration de nos conditions de travail. On ne peut pas dire que ce fut un long fleuve tranquille ! Vous aurez pu le suivre au travers de nos différentes communications. Une direction qui a tardé à lancer réellement les négociations, et aura joué à l'usure ; et jusqu'au dernier moment un manque énorme de communication (à l'écriture de ce tract, la direction n'aura toujours pas officiellement informé du nouvel accord et ses conséquences).

En sus de ne pas communiquer, la direction aura même fournit des plannings (parfois corrigés ensuite) dans lesquels apparaissent des « short-day » en août, alors pourtant que le nouvel accord prend effet ! Quid dans ce cas, puisque des changements de plannings se feront pour se mettre en conformité, sans respecter le délai de prévenance (14 jours minimum) ?

Sud ne peut que regretter ce manque de communication et cette volonté de laisser trainer les choses. Nous sommes particulièrement mécontents de constater à moins d'une semaine des changements qu'aucune communication claire n'est faite auprès des salarié-es sur cette nouvelle organisation à venir.

Se rajoutent également deux syndicats réfractaires, le CGT et FO (qui ont également dénoncé les précédents accords d'aménagement – 35h et nouvelles organisations du travail). Leurs délégués auront fait preuve de mauvaise foi jusqu'au bout, auront usé de la politique de la chaise vide, n'auront pas été présents aux dernières réunions, et auront peu participé aux tentatives d'intersyndicales.

Ils n'ont pas signé le nouvel accord et laisseront planer leur désir de faire opposition à l'accord, annulant ainsi tout effet des améliorations qu'il apporte, sans se soucier que dans ce cas ce serait un retour à 35h de travail / pas de pauses rémunérées / aucunes des garanties détaillées ci-dessus...

Sud ne peut que regretter cette attitude de mépris envers les salarié-es de la part des Délégués Syndicaux FO et CGT.

Sud et la CFE-CGC auront, de leur côté, travaillé ensemble jusqu'au dernier jour afin de permettre l'écriture de cet accord avec tous les aménagements qu'il propose. Nous aurons beaucoup insisté sur la nécessité de consulter les salarié-es, de les écouter, afin de s'approcher au plus prêt de leurs choix. Nous aurons demandé jusqu'au dernier jour des modifications afin d'obtenir un accord convenable et qui apporte de multiples améliorations.

L'équipe de **Sud** vous remercie de votre soutien et participation aux différentes consultations.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élu-es Sud

Toujours là pour vous informer, à Sud, on ne lâche rien !